

M. Fleming a été nommé ingénieur chargé de faire l'examen de la ligne et faire l'apport sur le coût probable d'un chemin de fer qui reliait le Canada au port d'Halifax.

La foudre a tué dans l'après-midi de dimanche dernier, Mame Sarah Dunn, de Détroit (Michigan) pendant un orage qui a éclaté sur cette ville.

Un peu après au même moment, un coup de tonnerre a frappé la bayonnette du cou d'un soldat qui moutait la garde aux baraquets et a mis l'arme en pièces.

UN DORMEUR COMME ON NE VOIT PAS RECO. Un paysan anglais, âgé de 43 ans, s'est endormi le 18 mai, et son sommeil dura encore aujourd'hui.

Un sentiment de stupidité est le symptôme précurseur de ce sommeil profond, pendant lequel la figure et les oreilles de l'individu sont livides, l'épiderme chaude, les pieds froids le pouls lent et très faible.

Le malade, couché sur le flanc gauche, dort durant deux et trois jours.

Le sommeil commence et finit à l'improvise, sans cauchemar, sans douleur, et ne s'interrompt guère que pendant quatre ou cinq heures, après lesquelles il recommence.

Un état de cette singulière maladie est constaté par la science à l'hospice royal de Portsmouth, où se trouve ce curieux endormi.

Une réunion des directeurs de la compagnie du Télégraphe Atlantique qui a eu lieu le 5 du présent, à Londres, la soumission de M. M. Glass, Elliot et Cie, pour fabriquer et poser, dans le cours de l'été prochain, un bon câble sous-marin entre l'Irlande et Terre-Neuve, a été acceptée à l'unanimité.

LORD LYONS.—Lord Lyons, accompagné de A. Seymour et de G. Sheffield, écuyers, l'honorable C. Elliot, le lieutenant colonel Irvine, A. D. C., l'honorable D. Tuftes de Halifax et l'honorable S. Tilly de Frédéricton, N. B., sont revenus à Québec, samedi dernier à bord du Queen Victoria d'un voyage de plaisir au Saguenay.

NAUFRAGE.—Une dépêche télégraphique envoyée samedi de St-Jean, Terre-Neuve, nous apprend que le vapeur Padotus a fait naufrage sur les côtes de la Nouvelle-Écosse.

Il y a eu, jeudi dernier à Montréal, une réunion des membres de l'entrepreneuse et populaire compagnie du Richelieu. La construction d'un nouveau bateau à vapeur en fer a été décidée. On doit se mettre à l'œuvre de suite. Le nouveau bateau sera prêt, dit-on, pour le printemps prochain.

Le nombre des navires perdus en mer enregistré dans la Shipping and Mercantile Gazette de Londres, pour la semaine finissant le 5 septembre, s'élève à 34, ce qui fait un total de 1191 navires pour l'année courante.

Le Canadien accueilli dans les termes favorables qui suivent la nomination de l'Hon. M. Laberge.

Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Laberge, ancien député, est nommé juge suppléant à St. Hyacinthe comme on l'avait annoncé. La nomination de M. Laberge sera accueillie avec satisfaction par tout le pays, et le ministère ne pouvait faire un meilleur choix.

—On dit qu'un morceau d'or pesant au-dessus de deux onces a été trouvé dernièrement en arrière du village sauvage, au Lac des Deux-Montagnes.

Le mariage du Prince Alfred d'Angleterre avec la Princesse de Saxe-Altenbourg, vient d'être décidé. Le Prince est né le 6 août 1844 et n'a par conséquent que 19 ans et la Princesse, née le 28 juin 1845, en a 18.

Pierre Duval dit Barbinas, condamné à mort pour le meurtre de sa femme, à Arthabaska, en mars dernier, a été amené à Québec, jeudi dernier, pour être présenté devant la Cour d'Appel, qui devra prendre en considération le bref d'arrêt obtenu dans la cause de ce malheureux. Samedi, la Cour s'est occupée des préliminaires de l'affaire et a ajourné la cause au terme prochain, puis Barbinas a été reconduit à Arthabaska.

Une nouvelle douleur vient de frapper M. de Lamartine; Mme de Ligone, sa sœur, est morte après une cruelle maladie. Mme de Ligone avait été mariée à un ancien sous-préfet de la Restauration. C'est à Saint-Point que M. de Lamartine a appris cette triste nouvelle qui réveille l'amertume des deuil anciens et récents dont Saint-Point garde le souvenir.

DÉSASTRE SUR LE LAC SUPÉRIEUR.—On télégraphie de Sarnia à la date du 7 septembre: Le steamer City of Cleveland relate la perte du steamer Sunbam sur le lac Supérieur pendant une tempête. Tous les passagers et l'équipage sont perdus, à l'exception d'un seul matelot.

COQUE DE L'ANGLO-SAXON.—La coque et le reste de la cargaison du navire à vapeur Anglo-Saxon, naufragé ce printemps sur le bas de Beave, a été achetée pour \$60 par John Sheridan d'Halifax.

Le dernier numéro de la Gazette Officielle contient un ordre en Conseil nommant P. Hon. Badgley assistant-juge de la Cour du Banc de la Reine, au remplacement de M. Aylwin qui va partir sous peu pour l'Europe.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis de mardi: La Patrie de Paris, du 26 août, publie la double nouvelle suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves, bien que nous ayons lieu de croire que la première partie tout au moins est fondée: "On annonce que M. le marquis de Montholon est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Mexico. "M. de Montholon serait remplacé" comme consul général à New-York, par M. Gaudré Boileau, précédemment consul de France à Québec."

DECES. Samedi soir, le 12 du présent, à Saint-Hoch, à l'âge de 33 ans, sieur Charles Moizon, courtier de douane et agent général, de la société Moizon, et Lepage.

ANNONCES NOUVELLES.

BAZAR.

UN GRAND BAZAR, pour le bénéfice de la Société St. Vincent de Paul, (confédération Canadienne) aura lieu durant le mois d'Octobre prochain.

Le BAZAR sera ouvert Mardi 6 Octobre et sera continué pendant le reste de la semaine dans le "TEMPERANCE HALL, (ville centrale). Toutes personnes désirant aider à ce Bazar sont priées d'envoyer leurs contributions à MADAME E. VARIN, présidente du COMITÉ du dit BAZAR."

Mme. E. VARIN, Présidente. Ottawa 23 Sept. 1863.

L'HOTEL RUSSELL, OTTAWA, H. C.

Le Soussigné, propriétaire de l'Hotel susdit, dit, prend la liberté d'informer ses nombreux amis et le public voyageur qu'il a fait repeindre et remeubler cet établissement comme d'habitude, et qu'il se propose de mériter l'encouragement et l'appui du public par ses attentions de tous genres qu'il aura pour ses hôtes. L'Hotel est prêt pour la réception des visiteurs.

JAMES A. GOUIN. Ordonnaire et depuis plusieurs années attaché à l'Hotel Russell, rue du Palais, Québec, Ottawa, 15 juin 1863.

Hotel du Canada Central, RUE SUSSEX OTTAWA, ISAAC BERICHON, PROPRIETAIRE.

Une bonne Cour et des Ecuries sont attachées à cet Etablissement. Une voiture ira à l'arrivée du Train du chemin de Fer et des Bateaux à Vapeur tous les jours chercher les voyageurs, sans charge extra.

J. W. HICKEY, AVOCAT, PROCUREUR, ETC., ETC. OFFICE Vis-a-vis la Poste-Office OTTAWA. NOUVELLE LIBRAIRIE.

Le soussigné informe les citoyens d'Ottawa et des environs qu'il a ouvert un nouveau magasin de livres dans le magasin anciennement occupé par M. C. W. Bangs, Chapelier, rue Sussex, où l'on trouvera un grand assortiment de livres d'école, Anglais, Français; aussi Papier, Ardoises, Encre, Plumes, Cahiers, Crayons, Ardoises, etc., etc. On trouvera aussi un bon assortiment de livres d'histoire et de prières, et blancs de livres de toute grandeur et à bien bon marché.

Le soussigné espère qu'avec un profit raisonnable mérité le patronage des citoyens d'Ottawa et des environs. Vous trouverez ainsi à cet établissement, les journaux Français publiés dans le Haut et Bas Canada ainsi que tous les journaux Anglais. Téléphoneur Turgoose Libraire et Relieur Rue Sussex Ottawa.

MEUBLES! MEUBLES!!

Le Soussigné résidant dans la Rue Dalhousie a l'honneur d'annoncer à ses compatriotes et au public en général, qu'il a son magasin tous les meubles que l'on désire se procurer, tel que Bureaux, Couchettes Sofas, tables, chaises, lave-mains etc. etc. Ayant sous son contrôle les meilleurs ouvriers de la ville, il recevra ce tout temps, toutes les commandes qu'on voudra lui en donner.

PIERRE DUBAS, Rue Dalhousie, Ottawa.

BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COUBORNE. Québec, 24 Juillet 1863. VIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (sans les barbes), dans les territoires susmentionnés, et sera faite aux conditions sus-mentionnées, savoir:

Le 21 septembre 1863, à 10 heures du matin, au Bureau de la Compagnie du Richelieu, N. 29, rue des Commissaires. J. B. LAMERE, Agent-Général. Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 27 mai 1863.

Territoire St. Maurice; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois-Rivières, le 25 d'Octobre prochain.

Territoire Saguenay; à la Grande Baie, le 25 d'Octobre prochain.

Territoire Chaudière et Madoussak; au Bureau de l'Agent des Bois, Rivière du Loup, (Fraserville), le 30 de Septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure de St. Laurent; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

Territoire Ontario; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Belleville, le 5 d'Octobre prochain.

Territoire de la partie inférieure de l'Ontario; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Ottawa, le 9 d'Octobre prochain.

Territoire St. François; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, St. Hyacinthe le 1er d'Octobre prochain.

Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest; au Queen's Hotel, Toronto, le 1er d'Octobre prochain.

Conditions de la Vente. Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par auvent public, à tel point d'enchères, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus. Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés, dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émises par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement. Toutes les limites, dont il sera disposé sur la rivière St. Maurice et ses tributaires, seront sujettes à une charge annuelle au profit du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carrés d'étendue; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émanation de la licence.

Quatrièmement. Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Cinquièmement. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des Bois de la Couronne dans les localités respectives, le 1er et après le Quinzième jour du mois prochain.

On pourra voir, aussi, au Queen's Hotel, Toronto, le 1er et après la même date, un tracé des limites offertes en vente sur le lac Huron.

WM. McDUGALL, Commissaire.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, ET LIGNE REGULIERE ENTRE

Montréal et les Ports de Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption et autres Ports intermédiaires.

Jusqu'à Avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir: Le Vapeur Europa, Capt. P. E. Cotté, partira du Bassin ordinaire pour Québec tous les lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à 7 heures précises, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un tender devra les transporter aux Vapeurs Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur Columbia, Capt. J. B. Labelle, partira pour Québec tous les Mardis, Jedis et Samedis soirs, à 7 heures précises, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Le Vapeur Victoria, Capt. Ch. Daveloy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mercredis et Vendredis, à 3 heures P. M., en allant et revenant, à St. Sulpice, Lavallière, Lanoraie et Berthier, et partira de Sorel tous les Lundis et Jedis matin, à 5 heures.

Le Vapeur Chamblay, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à 3 heures P. M., en allant et revenant, à Verchères, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, St. Mathias, et partira de Chambly pour Montréal tous les Dimanches, à 5 heures P. M., les Mercredis à midi.

Le Vapeur L'Éclair, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis Mercredis et Vendredis à 3 heures P. M., les Samedis à 4 heures P. M., en allant et revenant, au Port de l'Île, Rivière-des-Prairies et Lachenaie, et partira de Terrebonne tous les Lundis et Jedis à 7 heures A. M., les Mardis à 5 heures A. M., et les Samedis à 6 heures A. M. Le Vapeur Tréboine, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption tous les Lundis, Mardis et Vendredis à 3 heures P. M., et les Samedis à 4 heures P. M., en allant et en revenant, à Boucherville, Verennes et St. Paul d'Hermite, et partira de L'Assomption les Lundis et Jedis à 7 heures A. M., les Mardis à 5 heures A. M., et les Samedis à 6 heures A. M. Les passagers laisseront Ottawa le matin par le Vapeur QUEEN VICTORIA arriveront à Montréal à 4.30 P. M., où ils seront à temps pour profiter de la ligne. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, N. 29, rue des Commissaires. J. B. LAMERE, Agent-Général.



Le College St. Joseph, Ottawa, H. C. SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR, Mgr, L'ÉVÊQUE D'OTTAWA.

Cet établissement est situé dans une des parties les plus salubres et les plus pittoresques du Canada. Il a été fondé par sa Grandeur Monseigneur J. E. GUYON, Evêque actuel d'Ottawa dans le but de procurer à la jeunesse du Canada Central l'éducation que l'on puise ordinairement dans les Collèges.

La cité d'Ottawa ayant été élevée depuis à la haute position de capitale du Canada a acquis un degré d'importance qui a porté Sa Grandeur à donner à son institution une plus grande sphère d'utilité, et rien n'a été épargné par Sa Grandeur pour rendre cet établissement égal en tous points aux autres Collèges de la Province.

L'administration du Collège St. Joseph est confiée à la société des Oblats de Marie Immaculée. Les RR. Pères sont assistés dans leur charge par plusieurs autres professeurs ecclésiastiques et laïques. Les bâtiments sont spacieux, bien aérés et possèdent toutes les qualités désirables pour une maison d'éducation. Attendant est une cour de plusieurs arpents d'étendue et une large salle où les élèves peuvent prendre leur récréation les jours de pluie et de grand froid.

Le programme des études comprend les quatre littératures, Française, Anglaise, Latine et Grecque, les mathématiques, la Rhétorique, les diverses branches de la philosophie, la musique vocale et instrumentale, et tout ce que l'on enseigne ordinairement dans les meilleurs collèges d'éducation.

Un appareil considérable d'instruments de Physique et de Chimie facilite beaucoup, en ajoutant grandement à son intérêt, l'étude de ces deux sciences. Mais un avantage incontestable qu'a cet établissement sur tous les autres Collèges de la province, c'est la grande facilité qu'ont les Elèves d'apprendre l'Anglais et le Français. Aussi est-on charmé de voir, chaque année à la distribution des prix des Elèves Canadiens remplir des rôles dans les Pièces Anglaises et "vice versa."

Un cours Commercial confié à des professeurs expérimentés et habiles ont aussi offert à ceux des Elèves qui préfèrent ne pas suivre le Cours Classique. La discipline du Collège ajoute beaucoup à ses autres avantages. Dans tous les départements on tient la main à ce que l'ordre le plus parfait prévaille. On fait une attention particulière à la propreté, aux convenances, à ces traits de caractère par lesquels les Elèves pourront plus tard se conquérir le respect et l'estime de la société. Inutile d'ajouter que l'éducation religieuse est un des objets spéciaux de la sollicitude des Professeurs. Néanmoins, les Elèves protestants ne sont pas tenus d'assister aux exercices religieux de la communauté.

Le programme des études comprend les quatre littératures, Française, Anglaise, Latine et Grecque, les mathématiques, la Rhétorique, les diverses branches de la philosophie, la musique vocale et instrumentale, et tout ce que l'on enseigne ordinairement dans les meilleurs collèges d'éducation.

Un appareil considérable d'instruments de Physique et de Chimie facilite beaucoup, en ajoutant grandement à son intérêt, l'étude de ces deux sciences. Mais un avantage incontestable qu'a cet établissement sur tous les autres Collèges de la province, c'est la grande facilité qu'ont les Elèves d'apprendre l'Anglais et le Français. Aussi est-on charmé de voir, chaque année à la distribution des prix des Elèves Canadiens remplir des rôles dans les Pièces Anglaises et "vice versa."

Un cours Commercial confié à des professeurs expérimentés et habiles ont aussi offert à ceux des Elèves qui préfèrent ne pas suivre le Cours Classique. La discipline du Collège ajoute beaucoup à ses autres avantages. Dans tous les départements on tient la main à ce que l'ordre le plus parfait prévaille. On fait une attention particulière à la propreté, aux convenances, à ces traits de caractère par lesquels les Elèves pourront plus tard se conquérir le respect et l'estime de la société. Inutile d'ajouter que l'éducation religieuse est un des objets spéciaux de la sollicitude des Professeurs. Néanmoins, les Elèves protestants ne sont pas tenus d'assister aux exercices religieux de la communauté.

CONDITION:

Table with 2 columns: Pension (lavage compris) \$100.00, Demi-pension 50.00, Externes 16.00.

Honoraires du Médecin extra. Chaque semestre doit être invariablement payé d'avance. Jusqu'ici les Elèves n'ont pas eu de Costume particulier. Il n'en sera pas encore ainsi pour les Dimanches et les jours où la communauté aura à paraître en public, un Costume spécial sera requis. La description en sera donnée le jour où les Parents assisteront leurs enfants.

Les Parents et Tuteurs des Elèves voudront bien se rappeler que la rentrée a été fixée au 3 du mois de Septembre. Ils sont instamment priés de les envoyer au jour indiqué.

OTTAWA, 9 Sept. 1863.

PENSIONNAT

Des Jeunes Demeilles tenus par les Religieuses Sœurs Grises du Couvent d'Ottawa. Les Religieuses Sœurs Grises d'Ottawa s'occupent de donner aux jeunes personnes que les parents confient à leur sollicitude les vertus et toutes les connaissances convenables à leur sexe. Elles ne négligent rien de ce qui peut contribuer à entretenir ou à améliorer leur santé, à donner l'habitude de l'ordre de la propreté et de la bonne tenue. La position spéciale de la ville d'Ottawa donne la facilité aux élèves de se former à l'étude de la langue anglaise et française. L'air salubre du lieu, une nourriture saine et abondante, et les soins assidus des maîtresses, donnent aux parents toutes les garanties désirables pour la santé des élèves.

Enseignement. Le cours d'instruction comprend la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, la géographie en anglais et en français, l'usage des Globes, l'histoire ancienne et l'histoire moderne, la littérature, la mythologie, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la tenue des livres, la botanique, la physique, la chimie l'Economie domestique le tricotage, l'ouvrage à l'aiguille en tout genre. On donne des leçons de musique, de dessin, de peinture, mais ces leçons diverses doivent être payées en sus de la pension.

Condition de la Pension. Demi Pension \$72.00, Pension \$26.00, Quart de Pension \$16.00, Marque de Pension \$20.00, Usage du Piano \$2.00, Blanchissage \$11.00. Objets nécessaires à l'entretien: Pensionnaires \$1.65. Le port de lettres, les soins du médecin, les livres, le papier, les plumes sont à la charge des parents. Aucune déduction n'est faite quand une élève se retire de Pensionnat avant l'expiration du mois commencé.

Trousseau. Les jours ordinaires, les élèves peuvent porter tel habillement qu'elles veulent, mais les Dimanches et les Jedis, elles ont en hiver, une robe de mérino vert foncé, et en été une robe bleue-ouï ou blanche, outre les robes d'uniforme, chacune doit avoir une quantité suffisante de linge, un lit complet, deux serviettes de deux verges de long et trois quarts de large. Deux voiles de tête, un blanc et un noir. Un couteau et une fourchette. Trois assiettes. Deux cuillères, une petite et une grande. Un bol pour le thé. Un gobelet d'étain fine. Les effets de chacune des élèves doivent être numérotés. La forme des robes et des voiles que les élèves doivent porter, sera conforme aux usages reçus dans la maison. Les parents, avant de les faire confectionner, voudront bien prendre les informations nécessaires auprès des maîtresses.

Toutes les élèves sont obligées de se conformer au culte public de la maison, mais aucune influence n'est exercée sur leurs principes religieux. Tous ne pas venir aux succès des études, les élèves ne recevront de visites que le jour Il n'y aura que les pères, mères, frères, sœurs, oncles, tantes et ceux ou celles qui auraient une autorisation spéciale des parents qui seront admis.

Les vacances annuelles durent six semaines, les Elèves seront libres de passer ce temps dans leur famille ou dans l'établissement. Les lettres adressées aux élèves doivent être affranchies. Mademoiselle portera No. 109. La rentrée des élèves a eu lieu, mardi le 1er Sept.

M. JOS. BELIVEAU prend occasion de son changement de Domicile pour remercier ses nombreux Pratiques et le Public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu d'eux depuis cinq ans à l'Hotel Richelieu. Ayant loué cet Etablissement de nouveau, Rue St. Vincent, No. 35, M. Beliveau se propose de continuer sa surveillance personnelle et son attention particulière au confort de ses Pensionnaires et des Voyageurs qui voudront bien descendre à son nouvel Etablissement.

Une Diligence Quotidienne. Partira de l'Hotel Richelieu, Rue St. Vincent, tous les Matins, à SEPT heures, pour Glasgow. JOS. BELIVEAU, Propriétaire.

26 août. DES SOUSMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 SEPTEMBRE, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, six fois par semaine chaque route, pendant la clôture de la navigation entre OTTAWA et CARILLON CLARENCE et GRENVILLE GRENVILLE et CARILLON CARILLON et VAUDREUIL. Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du Contrat proposé peuvent être vus et des formules de Soumissions obtenues aux principaux bureaux de Postes sur ces routes. EDWIN KING, Inspecteur des H. P. Bureau des Inspecteurs des H. P. Montréal, 30 Juillet 1863.

JEU DE BOULE. TENU PAR T. BELLEFLEUILLE, RUE RIDEAU. T. BELLEFLEUILLE ouvre le Salon et le Jeu de Boule occupés et tenus ci-devant par M. Post. M. Bellefleur invite ses amis et le public en général à venir le visiter. L'ordre le plus parfait régnera tout le temps.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

La rentrée de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu JEUDI, le 10 SEPTEMBRE prochain, à 6 heures du soir. MM. les Elèves voudront bien se rappeler: 1o, qu'ils doivent apporter leurs certificats et leur extrait de baptême; 2o, que le costume est obligatoire; 3o, que la pension se paie d'avance par quartier.

Le Principal H. A. YERREAU, Ptes. Montréal, 26 août

CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE

ET Industriel pour 1863. OUVERT AUX DEUX CANADAS. Aura lieu à la CITE DE MONTRÉAL.

MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI

Le 15, 16, 17 et 18 septembre. DANS LE PALAIS DE CRISTAL.

Rue St.-Catherine et sur le terrain dans le voisinage immédiat, situé entre les rues St.-Catherine et Sherbrooke. Prix offerts, 10,000 M. 12,000. On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrées, dans le département agricole, ou secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 109, Graig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comés.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrées en s'adressant au secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St-Jacques. Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi le 15 août prochain, au bureau du Secrétaire, No. 109 rue Graig à Montréal. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi le 22 août.

Dans le département industriel les entrées devront être faites le ou avant le 1er septembre au bureau de la Chambre des Arts et Manufactures concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours. Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemins de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu. Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix. Pour plus amples informations s'adresser au Secrétaire, conjointement au Secrétaire d'Agriculture.

GEORGE LACROIX, Sec. de la Chambre d'Agriculture A. MURRAY Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures